



NIF : 099220013000635

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

Conformément à la Loi N° 12-23 du 05 Août 2023, portant les règles générale relatives aux marchés publics et décret présidentiel n° : 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, L'Université Mohammed Boudiaf- M'Sila informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert N° : 05/2025 publié par le quotidien national EL HAYATE en arabe à la date du: 16/07/2025 , et le quotidien national An-Nasr en français à la date du: 17/07/2025. A l'issue de l'étude et l'analyse des offres effectuées par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres des lots du projet :

Travaux de réhabilitation du réseau chauffage et électricité de l'Université de M'sila

Décide qui suit:

LOTS	Soumissionnaire	Montant après la correction TTC (DA)	Délais	Nif	observations
lots n°01: Travaux de réhabilitation du réseau chauffage de l'ancien campus universitaire	METERFI HICHAM	17 584 630.00	05 Semaines	18828010453613500000	Offre Moins disant qualifiée Techniquement
lots n°02 : Travaux de réhabilitation du réseau chauffage de nouveau campus universitaire	AMIROCHE BOUSSAD	10 217 459.00	30 jours	172153400753154	Offre Moins disant qualifiée Techniquement
lots n°03: Travaux de réhabilitation du réseau électrique de l'ancien campus + nouveau campus universitaire	KHIRANI HAKIM	20 598 900.00	2.5 Mois	16828040013513402800	Offre Moins disant qualifiée Techniquement

- Les soumissionnaires voulant consulter les résultats détaillés du jugement de leurs offres sont priés de se rapprocher au Vice Rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation de l'université Mohammed Boudiaf- M'sila, dans un délai de trois(03) jours à partir de l'apparition de cet avis.

- Tous soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP et ce auprès de la commission des marchés public spécialisée.

Le Recteur